

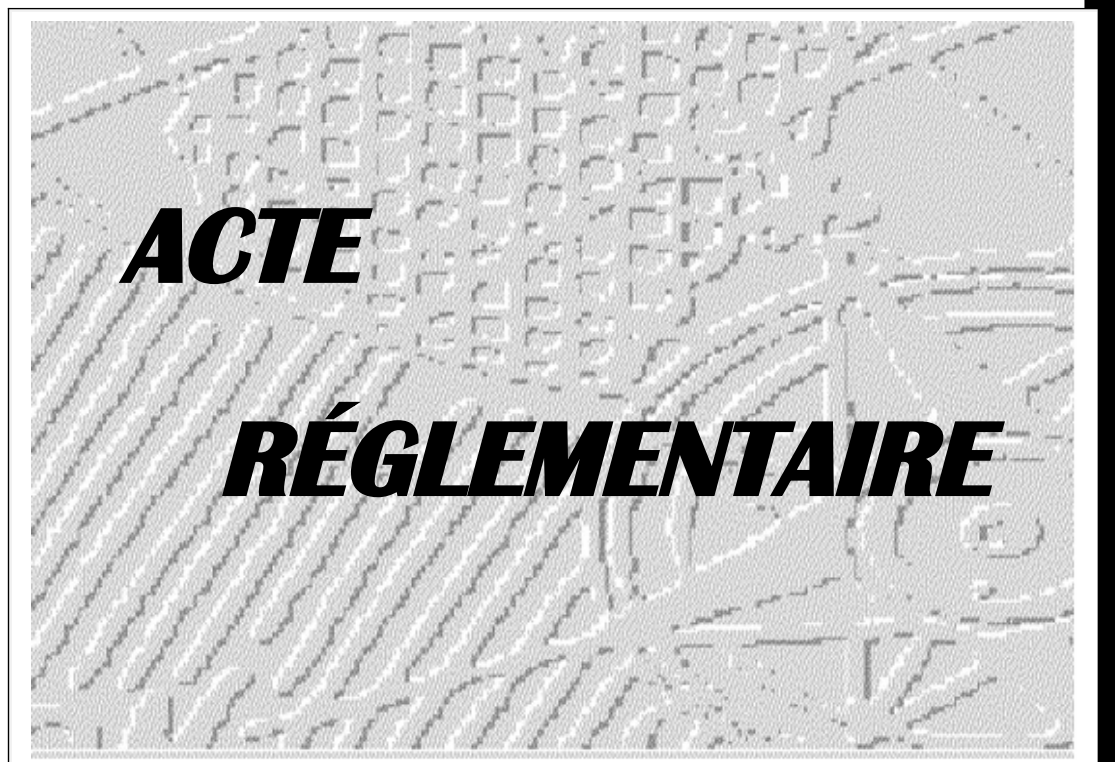


REGION REUNION
www.regionreunion.com



**M
A
I**

**2
0
2
5**



Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 05 mai 2025

www.regionreunion.com

Sommaire

1 – ARRÊTÉ DAJCP N° 25002368.....
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR JEAN-BERNARD MARATCHIA
CONSEILLER RÉGIONAL – DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES AGRICOLES

ARRETE DAJCP N° 25002368.....

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

A Monsieur Jean-Bernard MARATCHIA
Conseiller régional
Délégué aux Affaires Agricoles

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL

- VU* Le code général des collectivités territoriales ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210005 du 02 juillet 2021 relative à l'élection de la Présidente du Conseil Régional ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0012 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0013 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations de compétences du Conseil Régional à la Présidente du Conseil Régional ;
- Considérant* que Madame la Présidente sera absente lors de la signature de la Charte de Développement Agricole de La Possession, le mardi 13 mai 2025.

A R R E T E :


- Article 1 :** Sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente et en l'absence de cette dernière, il est accordé une délégation de signature à Monsieur Jean-Bernard MARATCHIA, pour et exclusivement signer :
- la Charte de Développement Agricole de La Possession.
- Article 2 :** La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'Etat, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Saint-Denis, le 02 MAI 2025

La Présidente du Conseil Régional

Notifié le :

Monsieur Jean-Bernard MARATCHIA
Conseiller Régional



Huguette BELLO